
séance, veuillez activer le micro et prendre la parole. N'oubliez pas de donner votre nom pour l'enregistrement ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Parlez clairement et à une vitesse raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos. Assurez-vous de mettre en muet tous vos autres dispositifs.

Enfin, cette séance, à l'instar de toutes les activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN. En cas de perturbation pendant la séance, notre équipe technique désactivera le micro de tous les participants.

Cette séance sera enregistrée. Les enregistrements et les transcriptions seront disponibles sur la page de la réunion de l'ICANN70.

Je passe maintenant la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail.
Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Gulden.

Bonjour, bonsoir à tous et bienvenue à cette séance bilatérale du GAC avec le conseil de la GNSO. J'aimerais commencer par souhaiter la bienvenue à Philippe et à tous les collègues de la GNSO, je ne veux pas oublier personne, mais Philippe, Tatiana en particulier et tous les collègues de la GNSO, bienvenus dans cette salle Zoom du GAC. Et merci en particulier à Jeff Neuman qui est la liaison du GAC et à Jorge Cancio qui est le point de contact et le représentant de la Suisse.

Nous avons quatre sujets à l'ordre du jour pour aujourd'hui. Nous allons procéder un petit peu différemment cette fois-ci, Philippe. Donc nous avons essayé de rassembler nos questions et de les envoyer avant la réunion grâce aux deux référents des deux côtés. Ces questions ont pour objectif de structurer notre discussion et également de vous informer de ce que nous souhaitons soulever pendant cette séance. Ceci étant, avant de commencer la discussion, je vous passe la parole pour vos remarques d'introduction si vous en avez.

PHILIPPE FOUQUART :

Oui Manal, merci pour ces bons mots. Merci encore une fois de nous accueillir dans votre salle, salle virtuelle. C'est toujours un plaisir.

Effectivement, les choses seront gérées un peu différemment cette fois-ci avec ces préparatifs. Donc je fais écho à ce que vous avez dit en remerciant les liaisons des entités responsables. Je sais que les quatre sujets que nous avons à l'écran sont principalement importants pour les deux communautés, donc nous avons hâte d'en discuter.

Je ne sais pas comment vous souhaitez procéder. J'imagine que peut-être vous pouvez partir des documents que vous avez envoyés, ensuite passer la parole aux liaisons et voir comment nous coordonnons les réponses ou les éléments de réponses à vos questions sachant qu'il y a certains éléments qui, comme vous le savez, sont en cours, y compris certaines mises à jour qui seront apportées tout à l'heure plus tard dans la journée au niveau du conseil. Donc autant que possible, sans prendre la parole des

responsables de ces réunions et comme nous le disons d'habitude au conseil, nous pouvons nous exprimer autant que nous le souhaitons en notre propre nom, mais vous savez qu'il y a d'autres éléments au sein de la GNSO. Je sais que vous le savez, mais je souhaitais quand même le mentionner. Voilà.

Merci encore une fois et Manal, je vous repasse la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Philippe.

En ce qui concerne les quatre sujets, il y a le EPDP phase 2 et 2A, l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS ainsi que l'approbation des recommandations sur le SSAD, l'équipe visant à définir la portée de l'exactitude et les nouvelles procédures. Je vais un petit peu présenter les deux côtés mais commencer par les commentaires du GAC.

En ce qui concerne la phase 2A du EPDP, par exemple, il faut savoir que 11,5 % des domaines, selon les données, appartiendraient à des personnes physiques qui sont soumises au RGPD alors que les coordonnées de 57,3 % de tous les domaines ont été expurgés. Donc la question, c'est est-ce que la GNSO appuie un système d'enregistrement de noms de domaine plus transparent où les données personnelles seraient disponibles publiquement ? Et je lis la deuxième question également parce qu'elle est liée. Si oui, quelles sont les mesures concrètes que la GNSO appuierait pour atteindre cet objectif ?

PHILIPPE FOUQUART : Merci Manal. Je vais commencer en tant que responsable et ensuite, je demanderai à mes collègues s'ils ont des choses à ajouter.

Par rapport aux chiffres, en préambule des questions, ce sont des chiffres qui ont été évoqués dans le cadre de notre approbation de lancement du EPDP en octobre. Donc nous connaissons bien ces questions et il y a la question de restaurer l'utilité du WHOIS dans une certaine mesure. Nous croyons que ceci est soumis à un rapport comme vous le savez des deux liaisons, donc moi avec une autre casquette et Keith Drazek qui est le président du conseil du EPDP 2. Nous en reparlerons plus tard, donc je ne souhaite pas prendre trop d'avance ni annoncer quoi que ce soit. Il n'y aura pas de surprise, mais nous ne sommes pas là dans une réunion du conseil. Mais de toute évidence, la phase 2A du EPDP progresse bien et je crois qu'il faut le reconnaître.

Il y a encore une question par rapport à la manière dont ceci pourrait évoluer sous forme d'un mécanisme quel qu'il soit à l'avenir. Il y a des progrès qui sont effectués, mais il reste des questions. Je crois que nous sommes tous optimistes.

Par rapport à la formulation de vos questions, je pense que c'est surtout une question de principe plutôt qu'une imposition pour la GNSO parce que nous ne pouvons pas nous prononcer puisque les différentes agences auront leurs différents points de vue, et cela fait justement partie de l'exercice de la phase 2A du EPDP.

Ceci étant, je crois que l'étape suivante est d'analyser le rapport du conseil aujourd'hui et le rapport initial en mai. Voilà ce que je peux vous dire là-dessus pour l'instant par rapport à ces questions. J'aimerais passer la parole aux membres du conseil pour voir s'il y en a qui souhaitent ajouter quelque chose sur ce sujet. Merci Manal, donc n'hésitez pas si vous avez d'autres questions par la suite.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Y a-t-il des questions de suivi du GAC, des responsables de thématiques peut-être ? Kavouss, allez-y.

IRAN :

Bonjour, bonsoir à tous. Bonjour Philippe, je suis très heureux que vous soyez là. Je sais que vous connaissez tous les détails de ce sujet, vous connaissez très bien les questions de l'ICANN du point de vue de la GNSO. Mais ce que je voulais dire, c'est qu'il nous faut bien comprendre qu'il ne faut pas mettre le chariot avant les bœufs, et je pense que vous l'avez dit vous-même.

Par exemple, lors de cette réunion, vous allez peut-être soulever la question de la personne morale/personne physique. Il y a un processus en cours à la GNSO. Oui, Keith Drazek a publié un document qui indique ce qu'on pourrait faire à l'avenir avec des suggestions, etc. La question est en cours de discussion, donc il ne faut pas aller trop vite, il ne faut pas ajouter quoi que ce soit sur ce qui n'a pas encore été décidé.

Merci.

PHILIPPE FOUQUART :

Merci Kavouss. Si je peux me permettre, je crois que c'était surtout un commentaire, pas vraiment une question. Et je suis heureux que nous ayons pu en parler. Je peux peut-être parler français, je sais que vous parlez français aussi, mais je ne sais pas si c'est facile de le faire avec les interprètes. Mais bon, je suis très heureux de vous voir.

Par rapport à ce que vous venez de dire, c'est exactement ce que je disais. Le EPDP phase 2A avance bien. Je crois qu'il y a un élément bien honnêtement par rapport à d'autres sujets similaires qui dure depuis deux ans. Donc je crois qu'il y a un élément qui fait qu'il est difficile d'en arriver à une conclusion et que cela prend du temps. Mais je crois qu'il faut prendre du recul, surtout sur la question de la responsabilité ; parfois, ces choses prennent du temps, surtout pour les sociétés qui considèrent qui seront peut-être responsables de certaines choses.

J'ai parlé de ce qui était obligatoire et de ce qui était volontaire, ces deux démarches. En fait, il y a un élément par rapport à cela de réflexion par rapport à la démarche à prendre de manière à faciliter les démarches plutôt que de passer tout de suite à un mécanisme volontaire.

J'espère que ceci est utile. Je crois que c'était un long commentaire pour finalement vous dire tout simplement que je suis d'accord avec ce que vous avez dit.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Philippe et n'hésitez pas à passer au français si vous le souhaitez puisque nous avons un service d'interprétation. Et même chose pour tous les collègues. Vous avez simplement à sélectionner la langue dans laquelle vous souhaitez vous exprimer et écouter dans Zoom.

Laureen.

LAUREEN KAPIN : Merci beaucoup. Nous apprécions énormément la participation, la présence de tous les collègues de la GNSO sur ces sujets très importants. Et n'oublions pas comme l'a dit Kavouss qu'il ne faut pas mettre le chariot avant les bœufs.

Pour répondre à votre dernier commentaire par rapport aux mesures volontaires, toujours, il faut être clairs, nous appuyons les collègues des parties contractantes et leur respect des meilleures pratiques en vue de promouvoir la sécurité publique et la protection des besoins des consommateurs à long terme.

Nous savons ce qui est effectué dans ce cadre, le cadre volontaire sur l'utilisation malveillante du DNS par exemple. Et en même temps, le GAC a été très clair par rapport à son point de vue comme quoi l'objectif ultime, c'est d'avoir des obligations contraignantes. Et l'idée, c'est non seulement d'être du côté des bons acteurs qui respectent la loi, mais également d'avoir des mécanismes pour ceux qui sont en infraction avec les contrats et qui agissent de manière illégale où alors là dans ce cas ce n'est pas la question de morale/physique mais c'est

la question de savoir ce qui est publié parce que ce n'est pas protégé dans le cadre du RGPD. Donc dans ce cas, notre objectif, c'est d'avoir des obligations contraignantes parce que ce sont les seules qui pourront être applicables.

Donc si nous appuyons toute partie contractante qui met en place des mesures volontaires, je crois qu'il faut être très clair. Notre objectif, c'est d'imposer que ces informations qui ne sont pas des informations personnelles qui ne sont pas protégées par le RGPD soient publiées pour le bien public afin de permettre l'accès aux organismes d'application de la loi et aux public de manière à ce qu'ils puissent se protéger de toute activité illicite en ligne.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Laureen et merci à tous.

Je pense que nous devons passer au point suivant. Je voudrais noter...

PHILIPPE FOUQUART : Vous me permettez Manal, je voulais clarifier ce que j'ai voulu dire.

Bien entendu, j'apprécie que Laureen ait partagé sa ligne de pensée et bien sûr, j'en prends note. Mais pour ce qui est de ce qui est volontaire ou contraignant, c'est au PDP de décider en dernière instance, de voter sur cette décision ; c'est une option. Ce que je veux dire, c'est qu'il peut s'agir d'une étape sur la route. Je ne veux pas m'avancer sur le fond de la question parce que ce n'est pas au conseil de décider sur le fond de cette question. C'est notre rôle d'encadrer la question et de

signaler un petit peu le chemin à parcourir. Mais je ne peux pas m'avancer par rapport à ce qui va être décidé par les différentes unités constitutives parce qu'elles ont leurs propres prérogatives. Mais j'apprécie Laureen ce que vous avez dit parce que je pense que ces éléments que vous avez évoqués sont des arguments qui doivent être pris en compte. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Philippe.

Je pense Laureen que votre main est une ancienne main. Donc je vais passer maintenant au point suivant. Mais avant, comme vous l'avez dit Philippe, nous savons que le conseil va se réunir aujourd'hui et qu'ils feront une présentation par rapport à l'état d'avancement du travail du groupe. Nous savons qu'il y aura une décision qui sera prise par rapport à la continuation du EPDP phase 2A. Dans ce contexte, le GAC soutient la continuation du EPDP phase 2A.

Ceci étant, nous allons passer à la question de l'utilisation malveillante du DNS. Pouvons-nous faire défiler le texte ? Très bien, donc atténuation du risque d'utilisation malveillante du DNS.

Le rapport final du SSR2 met l'accent sur le manque de progrès par rapport à l'atténuation de l'abus du DNS. Le GAC trouve que les recommandations contenues dans le rapport, si elles sont mises en œuvre de manière efficace, pourraient aider à renforcer la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS.

Quel est le point de vue de la GNSO par rapport aux conclusions générales du rapport SSR2 sur l'abus du DNS et en particulier en ce qui concerne les conclusions suivantes ? Pouvons-nous faire défiler le texte s'il vous plaît ?

Nous pouvons passer à la recommandation 8 et à la recommandation 9. Je ne suis pas sûre si vous voulez que je lise ces recommandations. Je vais donc lire la question, à savoir est-ce que la GNSO serait favorable à la prise de mesures accélérées à court terme, y compris l'application des clauses contractuelles, pour pouvoir répondre à des problèmes bien identifiés et cela, en parallèle à un processus d'élaboration de politiques à plus long terme ?

Quels sont les points de vue par rapport aux conclusions générales de la révision SSR2 ? Quel est le point de vue de la GNSO par rapport au fait de pouvoir mettre en place des mesures à court terme en parallèle au processus d'élaboration de politiques à plus long terme ?

PHILIPPE FOUQUART :

Merci Manal. Je m'excuse auprès des interprètes si j'ai parlé trop vite.

Je vais maintenant demander à Tatiana Tropina de prendre la parole. Tatiana.

TATIANA TROPINA :

Merci Philippe. Merci à tous. Bonjour, bonsoir à tous. Je suis vice-présidente du conseil de la GNSO au nom des parties non contractantes.

Manal, pour répondre à votre première question, le conseil doit encore discuter des recommandations du SSR2 de manière collective. Et je voudrais ici insister sur un point qui a été évoqué par Philippe tout à l'heure : nous ne pouvons pas parler du conseil de la GNSO parce qu'il est composé d'un certain nombre d'unités constitutives. Au conseil de la GNSO, on sait très bien qu'il y a des unités constitutives qui peuvent avoir des points de vue spécifiques par rapport à cette question des recommandations du SSR2, 9.1, 9.2. Donc les délibérations sont encore en cours de manière collective en tant que groupe pendant que le Conseil d'Administration et le conseil essaient de voir ce qui sera fait dans l'avenir.

Or, je voudrais mentionner certains aspects par rapport aux problèmes en matière d'abus du DNS. Tout d'abord, en tant que conseil, nous voulons réitérer que nous reconnaissons l'importance du problème des abus du DNS et que ce soit au niveau de la communauté de la GNSO et au niveau de la communauté de l'ICANN en général. Ensuite, nous voulons dire que le groupe des SubPro n'a pas souhaité faire des recommandations par rapport à l'abus du DNS pour tous les gTLD. Donc nous reconnaissons que l'élaboration de politiques par rapport à l'abus du DNS peut faire partie de la solution et bien sûr, cela rentrerait dans la portée du travail du conseil. Mais nous croyons qu'avant d'entamer un tel travail, nous devons bien en définir la portée. Nous devons bien comprendre les enjeux, à savoir ce que veut dire les abus du DNS, quelles pourront être les stratégies d'atténuation, comment ces abus peuvent effectivement être atténués.

Nous croyons donc qu'il faut un travail d'établissement de la portée, de l'étendue de ce travail pour pouvoir faire en sorte que ce problème puisse être compatible avec la mission de l'ICANN car en dernier ressort, cela pourrait aboutir à la création de nouvelles obligations contractuelles qui pourraient être contraignantes. C'est pourquoi nous croyons que nous devons consulter avec les autres groupes de la communauté. Nous avons déjà entamé ces consultations, avec la chambre des parties contractantes, nous allons également continuer ces discussions à partir d'un document qui sera préparé par rapport à la question des abus du DNS. Donc il y a un travail qui est en cours.

Et pour répondre à votre deuxième question, je vais être très brève. En tant que conseil, nous savons qu'il y a un travail qui est en cours dans certaines parties de la communauté pour essayer de trouver des stratégies à court terme. Or, les solutions à court terme qui ne constituent pas des solutions de politique ne sont pas dans le cadre de la mission de la GNSO car la mission de la GNSO porte sur l'élaboration de politiques. Nous, en tant que conseil, nous travaillons sur l'élaboration de politiques.

Ceci dit, nous saluons le travail de la communauté et de toutes les autres parties de la communauté de l'ICANN, ce travail qui est fait en matière d'atténuation des abus. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Tatiana.

Je vois que Kavouss a levé la main. Allez-y Kavouss.

IRAN :

Merci beaucoup Tatiana.

Je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait qu'il faut se pencher sur la définition de ce qu'est l'abus du DNS. Je pense que ce n'est pas correct. Il s'agit d'un effort collectif. On ne peut pas demander au GAC de définir ce qu'il veut dire par abus du DNS. C'est un travail collectif. Nous devrions travailler main dans la main pour essayer de trouver une définition ou une description. Je ne pense pas que ce serait une bonne option.

TATIANA TROPINA :

Philippe, vous voulez parler en premier ?

PHILIPPE FOUQUART :

Un petit commentaire d'abord et vous continuez, Tatiana.

Je ne suis pas sûr que ce soit exactement ce que Tatiana a encouragé. Mais c'est vrai qu'on dépend des gouvernements pour faire appliquer les normes concernant les abus du DNS. Je pense qu'il s'agit plutôt d'encadrer la façon que nous devons travailler, à savoir au niveau des communautés et par exemple, il y a une séance de la CPH qui a porté sur cette question. Et nous devons donc aboutir à une définition plus claire sachant qu'il y a bien effectivement un problème. Mais je ne pense pas que la communauté de la GNSO s'attende à ce que le GAC trouve cette définition.

TATIANA TROPINA : Merci beaucoup Philippe. C'était ce que je voulais dire finalement.

Mes excuses Kavouss si je ne me suis pas bien exprimée par rapport aux attentes de la GNSO. Quand je parle du cadrage de ce problème, je n'ai pas voulu dire que cette charge de travail va être portée par le GAC. Non, pas du tout. Je suis d'accord pour dire qu'il s'agit d'un effort collectif. Bien sûr, il y a une compréhension collective au sein du Conseil d'Administration qu'il faut travailler sur cette question de l'abus du DNS mais dans le cadre de l'élaboration des politiques, et que pour cela, il faut trouver une définition de ce qu'est les abus du DNS pour pouvoir arriver à bien définir quelle sera la portée de ce travail.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Philippe et Tatiana pour ces clarifications.

Je vois qu'il y a une file d'attente de personnes qui souhaitent intervenir. Jorge d'abord. Jorge, vous avez la parole.

SUISSE : Bonjour à tous. Merci Manal. Bienvenue à nos collègues du conseil de la GNSO. Je parle au nom de mon gouvernement national et ma question serait la suivante. Quelles sont les prochaines étapes que vous envisagez en tant que conseil de la GNSO pour répondre à ce problème de l'utilisation malveillante du DNS ? Nous en discutons depuis un moment. Je me souviens, avec Keith Drazek quand il était président du conseil de la GNSO, qu'il avait été envisagé que le conseil de la GNSO puisse élaborer un cadre pour pouvoir lutter contre les

abus du DNS. Je sens qu'il y a un peu d'impatience au niveau de la communauté pendant que différents documents sont élaborés ; différentes déclarations sont faites par nos collègues de l'ALAC et d'autres communautés pour que cette question soit traitée. Donc je voudrais vraiment savoir quelles sont les prochaines étapes, quels sont les délais que vous envisagez pour répondre à ce problème ?

TATIANA TROPINA : Philippe, est-ce que vous souhaitez commencer ou est-ce que je parle de certains des points ? Je vous laisserai du temps de toute façon.

PHILIPPE FOUQUART : Allez-y, je reprendrai après.

TATIANA TROPINA : Merci beaucoup.

En tant que vice-présidente du conseil de la GNSO, ce que je peux vous dire, je ne vais pas le répéter de nouveau, mais nous comprenons ce que dit la communauté que vous avez mentionné Jorge, par rapport à ces questions et à la nécessité de les traiter. La question de l'utilisation malveillante du DNS est dans notre liste, c'est un point important, et nous essayons d'avancer vite, surtout étant donné les rapports tel que le SSR2, etc. – je l'ai déjà dit.

L'étape suivante, ce que nous envisageons au conseil, il faut savoir qu'il faut consolider nos différents groupes de parties prenantes, nos différentes unités constitutives. Nous allons d'abord consolider tout

ceci au sein de notre chambre pour réfléchir aux pratiques et nous souhaitons absolument participer, je le dis au nom du conseil – j’espère qu’il me le permet –, nous allons donc participer aux efforts de la communauté et définir et encadrer l’utilisation malveillante du DNS. Mais il est difficile pour moi de vous donner un calendrier, donc je vais peut-être laisser ceci à Philippe. Alors Philippe, allez-y. Si j’ai oublié certaines choses, n’hésitez pas.

PHILIPPE FOUQUART :

Merci Tatiana.

Il n’y a pas grand-chose à ajouter, je crois. Mais par rapport aux observations de Jorge, en ce qui concerne l’impatience, je crois qu’il est juste de dire que nous la sentons, je la sens personnellement. Donc nous le sentons de ce côté de la GNSO.

Ce que je retire des différentes séances, c’est qu’il y a aussi la question, et les rapports le reconnaissent, qui n’est pas répartie de manière uniforme. Et si c’est le cas, si les solutions ne sont pas uniformes, le rapport ne le sera pas non plus.

Donc effectivement, à l’avenir, notre objectif, suite à la consultation de nos différentes entités, est de trouver des solutions qui soient cohérentes avec la vision des différentes entités par rapport au traitement de cette question. Cela pourra peut-être être un groupe de travail intercommunautaire ou autre, on ne sait pas encore trop, c’est difficile de le dire pour l’instant, mais cela dépendra de la solution que nous souhaitons obtenir.

En tout cas, ceci fait partie de notre programme pour les réunions extraordinaires du conseil qui vont avoir lieu sous peu. Je ne me peux pas m'engager à produire ce cadre dans l'immédiat, c'est les différentes entités qui prendront cette décision par le biais du conseil. Mais j'espère quand même que ceci vous sera utile comme réponse. Nous comprenons bien que c'est une question qui est lourde à porter pour tout le monde, mais nous travaillons de manière ascendante et j'aime bien en fait la démarche qui est prise dans le cadre de la phase 2A du point de vue de la procédure. Et je crois que l'utilisation malveillante, c'est une question beaucoup plus large, c'est clair, donc elle est beaucoup plus complexe à traiter. Mais j'aimerais avoir une démarche tout aussi pragmatique. Mais je comprends bien que cela fait longtemps qu'on se pose cette question. Nous en avons beaucoup débattu. Donc il nous faut absolument en arriver à du concret très rapidement. Je comprends tout à fait l'impatience qui est exprimée dans la communauté.

J'espère que cette réponse est utile. Nous allons donc y travailler et nous échangerons avec le Conseil là-dessus également. En tout cas, j'espère que cette réponse vous est utile.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Philippe et Tatiana.

Je vois Kavouss et ensuite Chris. Kavouss.

IRAN :

Merci beaucoup Manal. Nous avons peu de temps et beaucoup de questions qui sont très importantes pour la GNSO parce que la GNSO est au centre de tout, n'est-ce pas, pour l'ICANN. C'est vraiment l'entité la plus puissante à l'ICANN et également celle qui travaille le plus.

Manal, par rapport au terme qu'on utilise, utilisation malveillante, peut-être que ce n'est pas le bon terme. Philippe travaille également à l'UIT et on n'utilise pas ce terme ; on utilise le mésusage ou une mauvaise appropriation, « misuse » ou « misappropriation » en anglais. Mais je crois que c'est cela la question. Je crois qu'on aurait dû parler de mauvaise utilisation. Donc le résultat, c'est cela, c'est le hameçonnage, le trafic sexuel, la traite des hommes et des femmes, etc. Donc je crois qu'en termes d'utilisation malveillante et de mauvaise utilisation, pas besoin de le définir, c'est une perte de temps. Cela, c'est la première chose.

Deuxièmement, Manal, lorsqu'on parle de parties contractantes, il y a deux côtés, donc les deux côtés doivent se mettre d'accord. On ne peut pas imposer, forcer quelque chose sur l'autre partie. Si on est d'accord, il faut donc trouver des choses pratiques à mettre en œuvre et si on est d'accord, il faut le mettre en œuvre. Il faut faire attention, il faut être prudent, il faut être pragmatique et il faut se comprendre les uns les autres pour trouver un moyen. Mais ce que je suggère, c'est simplement de ne pas perdre de temps à définir l'utilisation malveillante du DNS. Que ce soit la mauvaise utilisation, etc., je crois que l'important, c'est le résultat, les conséquences de tout ceci sans perdre de temps sur cette définition. Cela fait 49 ans et demi

d'expérience que je peux vous apporter, donc voilà quelle est ma suggestion.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss.

Si vous me le permettez Philippe et Tatiana, je vais donner la parole à Chris et s'il y a des remarques après. Mais nous devons avancer aussi.

CHRIS LEWIS-EVANS : Merci Manal et merci Philippe et Tatiana pour vos remarques.

Nous avons eu une séance très intéressante l'autre semaine avec le groupe de travail sur l'utilisation malveillante du DNS du côté des parties contractantes. Donc les points qui sont soulevés ici sont excellents et justement, cela est lié à la question du GAC que je souhaite maintenant traiter.

Par rapport à la définition de l'utilisation malveillante du DNS, je crois que beaucoup des définitions sont déjà incluses dans les contrats, le ra3.18 et la suite et certains des points soulevés dans cette séance, le manque d'application de la conformité. Beaucoup des parties contractantes ont dit qu'ils souhaiteraient davantage d'applicabilité dans le cadre de cette disposition et qu'ils voudraient que ce soit inclus dans leur contrat.

Donc ma question au conseil de la GNSO, c'est que pouvez-vous faire pour établir cette conversation avec la conformité et les parties

contractantes pour avoir une meilleure applicabilité des contrats sur cette question de l'utilisation malveillante du DNS ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Chris.

Je vois Kurt et ensuite, ce sera terminé pour cette question. Donc Kurt, allez-y et ensuite, on passera à l'exactitude.

KURT PRITZ :

Merci beaucoup Manal. Je suis très content de vous voir et merci à tout le monde.

Je voudrais répondre au commentaire de Jorge par rapport à la frustration qu'il a exprimé. Et je comprends bien qu'il faut agir. Mais regardez un petit peu tout ce qui se passe, toutes les activités qui sont en cours par rapport à ce que font les parties contractantes. Par exemple, les registres ont formé le groupe DAAR pour prendre le rapport sur le DAAR et l'améliorer de manière à ce que les données qui en ressortent puissent être utilisées par les parties contractantes pour réduire les utilisations malveillantes. Et tout ceci a été fait au cours de certaines années sur la base des suggestions que nous avons reçues de l'OCTO et de ces suggestions pour améliorer le DAAR et son utilité.

Nous savons également qu'il y a un groupe de travail intercommunautaire des registres et des bureaux d'enregistrement qui essaie d'analyser où sont les points à travailler. Les premiers rapports ont déjà été publiés avec des suggestions pour les meilleures

pratiques. Et tout ceci, c'est vraiment des étapes concrètes pour justement atténuer l'utilisation malveillante du DNS.

Je ne sais pas si je suis le seul, mais pourquoi me semble-t-il que tout ceci est mieux que dans le processus d'élaboration de politiques ? Lorsqu'on regarde les moyens que nous avons à notre disposition, on regarde toujours vers les PDP. Les PDP, c'est bien, mais la mise en œuvre prend trois à cinq ans et entre temps, les gens travaillent mais ne s'occupent pas de ce problème d'utilisation malveillante du DNS. Ceci en fait absorbe toutes les ressources qui ont lieu ici et là et qui sont utiles. Les PDP, je crois que le problème aussi, c'est que le dénominateur commun est inférieur puisqu'il faut que toutes les parties soient d'accord. Donc je ne pense pas que ce soit aussi efficace que ce qui est fait actuellement où les responsables, les gens qui sont contre l'utilisation malveillante du DNS cherchent à trouver des étapes concrètes à mettre en œuvre. Et en innovant, je pense qu'ils vont pouvoir attirer et emmener les autres avec eux. Donc je crois qu'il y a beaucoup plus de choses qui se passent et des progrès beaucoup plus efficaces qui sont en cours dans le cadre de ces discussions intercommunautaires qui sont organiques plutôt que dans le cadre du PDP qui parfois stagne. Donc j'encouragerais Jorge et d'autres à être impliqués dans ces efforts pour voir quels sont les progrès qui peuvent être effectués.

Et j'aimerais également faire un commentaire : retarder le progrès sur la prochaine série à mon avis n'est pas une bonne manière de traiter le problème de l'utilisation malveillante du DNS. Ce sont deux choses séparées. Je crois qu'il ne faut pas faire obstacle au travail de l'ICANN

qui déjà ne travaille pas assez vite. Donc n'interrompons pas les processus de l'ICANN pour atteindre d'autres objectifs.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kurt.

Est-ce que vous me permettez de passer directement à l'exactitude, parce que nous n'avons pas beaucoup de temps. Je vois des gens qui hochent de la tête, donc ça va.

L'exactitude, nous avons encore quelques questions là-dessus. Il ne nous reste plus que 16 minutes. Le GAC continue de soutenir la mise en œuvre efficace des obligations d'exactitude actuelles avec des mesures plus courtes et des procédures qui améliorent l'exactitude des données d'enregistrement des gTLD.

Par ailleurs, le GAC continue de soutenir le lancement de l'élaboration de politiques pour améliorer l'exactitude des données d'enregistrement. La GNSO soutient-il cette approche ? Et je vais lire les deux questions. À votre avis, est-ce que le travail sur les politiques relatives à l'exactitude pourrait commencer ?

PHILIPPE FOUQUART : Merci beaucoup. Je vais passer la parole à la vice-présidente, Pam Little.

PAM LITTLE : Bonjour. Merci pour ces questions.

En ce qui concerne l'exactitude, je pense que les collègues du GAC savent déjà que le conseil s'en occupe. Comme vous l'avez mentionné, nous avons un document informatif qui a été reçu au conseil d'ICANN Org et qui était très complet et qui définissait les obligations contractuelles, les politiques de consensus et tous les programmes relatifs à l'exactitude.

Pour ce qui est des points de vue du GAC en ce qui concerne l'exactitude, je dois dire que le conseil – et la communauté de la GNSO est composée d'une grande quantité de groupes, et les différents groupes ont différents points de vue par rapport à l'exactitude, surtout dans l'environnement du RGPD, cet environnement juridique qui a changé la donne.

Bien entendu, ce document que nous avons reçu de la part de l'organisation ICANN avait pour objectif de nous aider à bien définir la portée du travail à mettre en place pour travailler sur l'exactitude. Il y a une équipe qui se charge de cela et nous avons reçu le rapport en fin février. Et la réunion du conseil qui aura lieu dans quelques heures sera notre première opportunité de nous réunir au complet pour parler justement du contenu de ce document préparé par l'organisation ICANN.

La deuxième question concerne le fait de savoir quand ce travail en matière de politiques pourrait commencer. Ce serait un effort important et c'est une question assez complexe. Vous savez par exemple que récemment, le conseil a adopté cette approche selon laquelle il y a d'abord une équipe qui se charge d'identifier l'étendu du

travail à faire. C'est l'approche que nous avons adoptée pour travailler sur la question des transferts entre bureaux d'enregistrement. De cette manière, on convoque des experts en la matière pour être sûrs que nous avons une identification exacte des enjeux et de la portée du travail qui va se faire plus tard au niveau d'une élaboration de politique. Donc voilà le premier pas.

L'équipe chargée d'établir la portée du travail, c'est donc une question qui se trouve dans notre radar. On va décider de cela dans le mois qui vient, entre 0 et 1 mois. C'est un peu tôt pour vous donner des délais exacts. Comme nos collègues le savent bien, une fois que cette équipe chargée d'établir la portée commencera à travailler, il faudra ensuite que cette équipe prépare un rapport. Le rapport devra être considéré par le conseil pour pouvoir lancer le rapport thématique, qui est le point de départ d'un travail PDP.

Je vais m'arrêter ici et voir s'il y a des commentaires ou des questions.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Pam.

Je vois Jeff. Jeff, si vous pouvez être bref.

JEFF NEUMAN : Je voulais juste dire que nous avons reçu une demande de la part du GAC pour être inclus dans cet effort de cadrage ou d'établissement de la portée du travail. Donc le conseil va se pencher sur cette demande lorsqu'il va se réunir bientôt.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jeff. Je pense que vous avez répondu à une de nos questions ; nous voulions confirmer que nous avons bien compris que le GAC pourrait être impliqué dans cet effort. Merci de cette réponse alors.

Étant donné l'importance de l'identité pour les vérifications d'exactitude, une étude indépendante sur l'exactitude des données d'enregistrement aiderait à mieux comprendre cette question par la communauté de l'ICANN. Est-ce que la GNSO serait favorable au lancement d'une telle étude ? Nous proposerions que cette étude soit lancée en parallèle au travail de politiques.

PAM LITTLE :

Pour ce qui est du conseil de la GNSO et de savoir s'il serait favorable ou non, cela dépendra des conversations du conseil par rapport à cette question. Et nous reconnaissons que cette suggestion est positive, mais nous savons qu'il y a certaines difficultés pour la mise en place d'une telle étude comme cela a été signalé dans le document d'information que nous avons reçu, par exemple la fiabilité des données, la responsabilité de ceux qui communiquent les données, ensuite l'acceptation des parties contractantes.

Donc la suggestion de l'organisation ICANN est de travailler avec le conseil pour aboutir à un cadre de travail. C'est peut-être une possibilité. Mais comme je vous le disais, le conseil doit encore se

pencher sur cette question. Mais nous prenons note de cette suggestion et j'espère que nous aurons quelque chose à dire à la communauté une fois que le conseil se sera penché sur cette question, y compris la suggestion de l'étude de l'exactitude.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Pam. Est-ce que Jeff, c'est une ancienne main ? Si ce n'est pas une ancienne main, je vous donne la parole. Si ce n'est pas le cas, Kavouss, soyez bref s'il vous plaît.

IRAN : J'ai compris quelque chose de différent par rapport à la dame de la GNSO. Une étude indépendante serait faite par la GNSO. Je ne crois pas. Un audit indépendant, une commission indépendante, une étude indépendante ne peut pas être fait par la personne concernée. Cela doit être complètement extérieur. Cela, c'est l'ICANN. Il faut mener une étude indépendante qui ne dépende pas de la GNSO, de l'ICANN ou d'une SO ou d'une AC. Autrement, il y aura des influences. Nous ne pouvons pas avoir la GNSO. La GNSO pourrait apporter des informations mais ne pourrait pas être impliqué dans cette étude. J'ai travaillé à de nombreuses études indépendantes et je peux vous dire que ce n'est pas cela. Alors, il faudrait reconsidérer cette position. Nous ne nous attendons pas à ce que la GNSO soit impliquée dans une telle étude.

PAM LITTLE : Est-ce que je pourrais répondre, Manal ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Allez-y.

PAM LITTLE : Je ne pense pas avoir dit que la GNSO allait mener l'étude. Je faisais référence à un cadre que l'organisation ICANN a suggéré d'identifier pour pouvoir travailler sur cette question. Si c'est l'approche retenue, ce cadre pourrait être disponible et pourrait faire l'objet d'une consultation auprès de la communauté.

Pour ce qui est de l'étude, bien sûr, elle sera faite par une organisation indépendante. Certains de nos collègues du GAC doivent se souvenir de la dernière étude sur l'exactitude faite par l'université de Chicago il y a une douzaine d'années. C'est quelque chose que l'on pourrait considérer si le conseil décide de mettre en place une telle étude ou de commanditer une telle étude.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Pam.

Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Nous avons cinq minutes.

PHILIPPE FOUQUART : Permettez-moi Manal.

Pour ce qui est des délais, je pense que Pam a bien parlé de la réunion que nous aurons cet après-midi, mais les délais pour que le conseil considère le document d'information reçu est d'un mois à peu près à partir du moment où on peut se pencher sur cette question. Les gens ont des attentes, bien entendu, mais le fond de la question sera débattu peut-être plus tard, mais ce sera dans un délai d'un mois.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Philippe de cette précision.

Nous allons donc passer au dernier point de l'ordre du jour, l'approbation des recommandations du SSAD qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus. Étant donné les points de vue divergents des différents groupes de parties prenantes sur les recommandations de la phase 2, est-ce que la GNSO pourrait expliquer pourquoi elle a décidé d'approuver toutes les recommandations au lieu de renvoyer les recommandations qui demandent plus de travail pour arriver à un consensus ? Est-ce que la GNSO pourrait citer d'autres exemples où des recommandations qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus ont été approuvées ? Pam, c'est à vous. Allez-y Pam.

PAM LITTLE : La réponse courte est la suivante : c'était une décision très difficile mais le conseil a pensé que c'était la meilleure décision à prendre à cette époque. Contrairement à certains qui pourraient penser que le conseil peut uniquement approuver des recommandations de

politiques consensuelles, cela n'est pas le cas. Et je pense qu'il y a eu des discussions au sein du GAC pendant l'ICANN69 où cela a été le cas. Je pense qu'il y a un certain malentendu.

Le plus important, ce que l'on doit savoir, c'est que dans le rapport final du EPDP phase 2, il a été dit très clairement par rapport aux recommandations liées au SSAD qu'elles devaient être reconsidérées de manière interdépendante et comme un paquet. Donc le conseil a agi avec le manuel PDP de la GNSO qui dit : « Le conseil de la GNSO est découragé à traiter les recommandations une par une que le PDPD a identifié comme interdépendantes ou de modifier des recommandations lorsque cela est possible. »

Donc étant donné cette déclaration de l'équipe de la phase 2 du EPDP, on savait que ces recommandations étaient interdépendantes. Étant donné le consensus qui avait été apporté à ces 18 recommandations, la plupart d'entre elles avaient fait l'objet d'un consensus, six d'entre elles avaient fait l'objet de beaucoup de soutien et de quelques oppositions et uniquement deux recommandations faisaient l'objet de divergences par rapport au soutien. Donc la phase 2 a essayé d'aller le plus loin possible avec le consensus par rapport à ces recommandations sur le SSAD. C'était un bon point de départ pour essayer de créer un mécanisme d'évolution qui permette d'automatiser ce système.

Nous avons pensé à l'époque que c'était la meilleure décision à prendre et c'est pourquoi le conseil a voté par une majorité qualifiée et a approuvé les recommandations liées au SSAD. Voilà ce que je

voulais dire. Le défi auquel nous sommes confrontés en tant que communauté et le défi auquel nous sommes confrontés au niveau du conseil, c'est que c'est un problème qui n'a pas de précédent. Nous n'avons jamais été confrontés à de telle décision et c'est quelque chose que nous devons faire ensemble. Ce sont les circonstances dans lesquelles nous avons décidé d'approuver ces recommandations.

Et même dans la phase 2 du rapport final, pour répondre à votre deuxième question, il y avait également deux recommandations...

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je pense que quelqu'un doit désactiver son micro. Désolée Pam.

PAM LITTLE : Voilà ma réponse à ces questions qui ont été posées par le GAC.

Je vois que la main de Kavouss est levée.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nous n'avons pas beaucoup de temps. Kavouss, je vous prie d'être bref. Je vois que Kavouss a baissé sa main, merci beaucoup.

IRAN : Excusez-moi.

Pam, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais il n'y a pas eu de consensus complet, donc il faut définir ce qu'est le consensus. Je suis

d'accord avec vous que dans d'autres cas que vous avez mentionnés, cela dépend du processus de la GNSO.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons mais le son de Kavouss n'est pas très clair.

PAM LITTLE : Si je peux ajouter un élément, le conseil avait tout à fait pris en compte les déclarations minoritaires de certains groupes, y compris celles du GAC. Et c'est pour cela que vous avez pu voir dans la résolution du conseil que le conseil a demandé à ce qu'il y ait une consultation avec le Conseil d'Administration de l'ICANN par rapport à ces déclarations minoritaires, parce qu'il n'y avait pas de précédent par rapport à cela. Que je sache, il n'y avait pas de précédent pour l'approbation d'un groupe de recommandations, donc c'est pour cela que nous avons voulu parler avec le Conseil d'Administration. C'est un autre élément que je voulais mentionner par rapport au contexte dans lequel ces décisions ont été prises. Ces déclarations minoritaires ont été bien prises en compte.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup. Merci beaucoup Philippe, Pam et tous les membres du conseil de la GNSO qui nous ont rejoints aujourd'hui pour cet échange qui était très productif. Merci également à nos collègues du GAC et aux agents de liaison qui vont nous tenir au courant des progrès faits en ce sens et qui nous diront également s'il y a des

améliorations à apporter à nos réunions bilatérales. Nous espérons continuer ce dialogue.

Pour mes collègues du GAC, je vous prie de revenir à 15 h 30 UTC ou 10 h 30 heure de Cancún pour notre prochaine séance sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]